

## Préfinancement du FCTVA par la Caisse des Dépôts

Conformément à l'annonce du Président de la République du 3 avril 2015,  
détaillée par le Premier Ministre le 8 avril 2015,  
dans le cadre de la relance de l'investissement public,

la Caisse des Dépôts met en place depuis le 16 juin 2015,  
un dispositif de **préfinancement à taux zéro du FCTVA**

Eligibilité : investissements 2015

Périodes de souscription : 16 juin - 31 juillet ou 15 août - 15 oct 2015



Souscription et détails sur le site :  
[www.prets.caissedesdepots.fr](http://www.prets.caissedesdepots.fr)

Informations complémentaires :  
[dr.bretagne@caissedesdepots](mailto:dr.bretagne@caissedesdepots)

*Guide pratique joint*